



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2014

Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative aux incidents impliquant des agents de Police.

M. Ikazban :

Depuis près de deux ans, on assiste à des incidents, pour ne pas dire des bavures impliquant des agents de police. Au-delà du fait que des faits aussi graves ne devraient pas se produire, on ne peut pas nier l'impact extrêmement négatif qu'ont eu ces incidents sur la population et le climat de crainte que cela a engendré. De plus, on ne peut négliger les conséquences de cette défiance et le discrédit que ces agents jettent sur l'ensemble de la profession, évidemment sans faire de généralisation, on parle ici de problème tout simplement. C'est pourquoi, je souhaite vous interpeller Madame la Bourgmestre, vous qui avez l'unique responsabilité administrative de la police, étant donné le nombre croissant de ces incidents, en tant que Bourgmestre, quelles mesures avez-vous prises pour pallier à cet état de fait, avez-vous pensé à une politique de prévention auprès de la population, qu'en est-il de l'assistance prévue pour les victimes, et je réitère ici la crainte que j'ai évoquée précédemment lors de la discussion du point sur le contrat de prévention ?

Intégrer mieux la population dans une procédure les concernant permettrait d'évacuer certaines frustrations, de dissiper tout malentendu quant au manque d'attention et d'écoute auxquelles ils ont parfois l'impression de faire face. Pourquoi dès lors ne pas réexaminer ma proposition de mettre en place un système d'interpellation citoyenne au Conseil de police telle qu'on le connaît au Conseil communal ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais me joindre à cette interpellation et je voudrais rajouter une question. J'ai entendu qu'il y a un processus, un groupe de travail constitué de représentants des associations de jeunes, des jeunes, du Conseil de police, l'Echevine de la Jeunesse, et je voudrais demander dans quel cadre et avec quel mandat ce groupe de travail va fonctionner ? Je voudrais le demander parce que je suis inquiet et je pense que si le mandat de ce groupe de travail n'est pas très clairement de pouvoir travailler sur les deux volets de l'équation, c'est-à-dire les problèmes qui pourraient se poser à l'intérieur des forces de l'ordre et les préjugés ou attitudes chez les jeunes, je pense que ce groupe de travail et ce processus seront voués à l'échec. Je suis concerné parce que j'ai déjà fait des échanges avec des jeunes et la police molenbeekoise et donc les jeunes sont prêts, malgré leurs expériences négatives avec la police, ou certains policiers, d'entamer ce dialogue. Mais ce dialogue doit pouvoir être critique, ouvert et ne pas être quelque chose

pour juste évacuer la pression. Les jeunes veulent s'engager à condition que les problèmes et les débordements ou les agents qui dépassent les limites clairement soient sanctionnés. C'est aussi quelque chose qui est une condition préalable pour pouvoir restaurer la confiance. J'ai peur que le mandat de ce groupe de travail fait sur un seul volet, qu'on va organiser plein d'initiatives où les jeunes vont prendre la parole, où on va organiser des matchs de football ou des échanges de police etc., et puis ils vont voir qu'il n'y a rien qui change, qu'il n'y a pas de sanction au sein de la police, qu'il n'y a pas de communication transparente sur les sanctions qui sont prises, et je peux vous dire que les jeunes qui se sont engagés, qui ont prêté confiance en ce processus, ils seront d'autant plus dégoûtés et ils perdront la confiance. Donc, je pense qu'il faut être très prudent avec le mandat que vous donnez à ce groupe de travail.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, le constat qu'on peut faire, c'est que nous vivons dans une société qui est de plus en plus agressive et où il existe une banalisation de la violence dans certains de ses aspects et notamment sur le plan des réseaux sociaux et sur le plan médiatique. Mais dire que depuis deux ans, on assiste à une multiplication des incidents, je ne peux évidemment pas être d'accord avec cette sortie que vous faites et qui ne se fonde absolument sur aucun élément concret et donc je regrette que vous considériez qu'il y a plus d'incidents aujourd'hui sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean qu'il n'y en avait par le passé. Ça, je pense que c'est déformer la réalité du quotidien dans cette Commune. Vous avez une appréciation tout à fait politique et subjective, dont je prends acte.

Pour le reste, je voudrais vous dire qu'il y a le Bureau d'Aide aux Victimes qui est toujours présent pour une écoute et un accompagnement à l'égard des personnes qui subissent des violences et donc, ce Bureau d'Aide aux Victimes est évidemment à l'écoute des personnes qui le souhaitent et cette assistance aux victimes, elle existe par le biais de ce bureau. Il y a évidemment une gestion de la violence qui doit être faite dans la formation des policiers et il faut qu'il y ait une meilleure connaissance des citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs, ainsi que les policiers, qu'une formation doit être donnée à cet effet. Mais moi, vous savez, puisqu'on en est souvent aux interpellations faites aux autres autorités, je pense qu'il est surtout nécessaire de se pencher aussi sur la capacité de la justice à faire une priorité du suivi des cas de violences, que ces violences viennent des policiers ou viennent des auteurs de celles-ci. Je pense qu'une des priorités qu'on devrait avoir, c'est d'examiner attentivement l'efficacité de la chaîne pénale tant à l'égard des auteurs de violences, qu'à l'égard des victimes de violences, et en ce qui concerne les interpellations citoyennes, au Conseil de police, la question a été posée. La législation actuelle ne prévoit pas la possibilité d'interpellation au Conseil de police. La question a déjà été étudiée pour notre zone et en ce qui concerne la question de Monsieur De Block, il serait intéressant de demander à Madame Turine la manière dont ce groupe de travail est organisé puisqu'elle y participe directement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Normalement, la formule voudrait que je vous remercie pour vos réponses, mais franchement, je n'ai pas envie de vous remercier pour la réponse que vous venez de me donner. Parce que, si je comprends bien, moi, je n'ai pas le droit de dire qu'il y a plus de violence que par le passé. Moi, je dis simplement qu'au niveau de la prévention, effectivement, on ne va pas avoir de réponse aujourd'hui, mais il serait intéressant de savoir parce que vous dites que je prétends des choses, mais en fait, il suffit de lire la presse, des membres de votre propre majorité, de votre propre Collège, s'expriment dans la presse et dans les réseaux sociaux et confirment et font état de problèmes à ce niveau-là. Ils essaient de prendre des initiatives, je ne veux pas les accabler.

Moi, ce que je dis, je suis ici à titre politique et je suis curieux de savoir pourquoi au niveau de la prévention, quelle est cette initiative qui est prise. Madame Turine n'étant pas là, c'est quand même vous qui avez l'autorité au niveau de la police, donc je suis un petit peu étonné et je pense que le manque de clarté dans la réponse va nous amener certainement à débattre. Je suis vraiment déçu que vous bottiez en touche la proposition qui avait été faite d'interpellation citoyenne au Conseil de police, ce n'est pas parce que quelque chose ne s'est jamais fait que ce n'est pas possible. Vous savez, au Conseil communal, il y a des dispositifs aujourd'hui qui n'existaient pas il y a quelques années. L'interpellation citoyenne au Conseil communal, la possibilité de poser des questions d'actualité, c'est récent aussi. Il faut parfois oser et innover. Je suis vraiment déçu par votre réponse ce soir, mais je vais m'arrêter là et ne pas être plus long, et mettre ça sur le compte de la fatigue.
